# 

* Date : 09-02-2016
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2016762710
* Auteur :

Justice de paix de Limbourg-Aubel
Par ordonnance du 1
er février 2016, le juge de paix du canton de Limbourg-Aubel, siège de Limbourg,
- a prononcé des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Madame Jenny Victorine Eugénie MOXHET, née à Dison, le 4 mars 1923, registre national n° 23.03.04-206.81, domiciliée et résidant à la Maison de Repos « Résidence Léon d'Andrimont », sise à 4830 LIMBOURG, rue Joseph Wauters 79,
- et a désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite : Monsieur Daniel Marcel Maurice Ghislain BOGAERT, domicilié à 4820 DISON, allée du Substitut Baguette 13.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) Houyon, Chantal.